DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU,

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL,

Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert

HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge

OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/517 - Rénovation e

Rénovation et accroissement du parc privé - 1324
Mise en oeuvre du Programme d'intérêt général (PIG)
"Adapt'Logis 67" - Convention de partenariat

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention relative à la mise en oeuvre du programme d'intérêt général (PIG) "Adapt'Logis 67" 2012-2016 sur le territoire départemental hors communauté urbaine de Strasbourg (CUS).

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) "Procivis Alsace" et le Département.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

HO42

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120702-69592-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 10/07/12